



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

Première session

Genève, 17 et 18 novembre 2014

Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa première session

I. Introduction

1. La première session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique s'est tenue les 17 et 18 novembre 2014¹.

II. Participation

2. Ont participé à la réunion plus de 60 experts des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE): Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Israël, Kazakhstan, Lettonie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

3. Un représentant de l'Union européenne (UE) était également présent.

4. Des experts du Bangladesh, de l'Iran et du Pakistan ont participé à la réunion en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

5. Y ont en outre participé des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, de la Chambre de commerce internationale, de la Société financière internationale (SFI), du Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), de l'International Smart

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse <http://documents.un.org/>.
Les documents non officiels et les exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE: <http://www.unece.org/index.php?id=35855>.



Grids Action Network (ISGAN), de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la Fondation pour les Nations Unies.

6. Des représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des experts indépendants, ont aussi participé à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.6/2014/1.

7. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a prononcé une allocution liminaire, dans laquelle il a mis l'accent sur l'importance de l'efficacité énergétique pour le développement durable. Il a appelé l'attention des participants sur le mandat essentiel du Comité de l'énergie durable, qui était d'assurer à tous l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable, conformément à l'initiative de l'Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU, et d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie. Le Directeur a souligné la nécessité pour le Comité et ses organes subsidiaires d'entreprendre des activités concrètes et axées sur les résultats. Il a ensuite dressé un tableau d'ensemble des travaux menés par d'autres organes subsidiaires du Comité: Groupe d'experts de l'énergie renouvelable; Groupe d'experts de la classification des ressources; Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles; Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon; et Groupe d'experts du gaz. Il a souligné le caractère transsectoriel de l'action menée par l'ensemble des organes subsidiaires et les possibilités de coopération et de collaboration dans le domaine de l'efficacité énergétique, en relevant que, dans le programme relatif à l'énergie durable, l'accent était mis principalement sur l'efficacité depuis la production jusqu'à la consommation. La coopération avec les autres organisations internationales était très importante. Le Groupe d'experts devait adopter le plan de travail et décider de la marche à suivre.

8. Dans l'esprit des observations formulées par le Directeur de la Division de l'énergie durable, selon lesquelles le sous-programme de la CEE consacré à l'énergie durable devait privilégier des activités concrètes et axées sur les résultats, le représentant de l'UE et de ses États membres a suggéré de traiter les points 4 et 5 b) de l'ordre du jour avec concision en concentrant les débats sur l'efficacité énergétique (puisque le point 4 était aussi à l'ordre du jour du Comité de l'énergie durable et que le point 5 b) recouvrait le mandat d'autres groupes d'experts), et de limiter les discussions au titre du point 6 à l'information sur l'efficacité énergétique (le Comité exécutif de la CEE étant chargé du contrôle des projets financés par des contributions extrabudgétaires).

9. L'ordre du jour provisoire a été adopté tel qu'il est reproduit dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2014/1.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe d'experts a élu M. Tim Farrell (Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague) en tant que Président et M. Asaf Rzayev (Azerbaïdjan), M. Andrei Miniankou (Biélarus), M^{me} Maria Raytcheva (Bulgarie), M. Zlatko Pavičić (Croatie), M. Christian Noll (Allemagne) et M. Yusuf Yazar (Turquie) en tant que Vice-Présidents pour deux ans. Le Groupe a invité deux autres personnes à siéger au Bureau pendant deux ans afin de renforcer ses activités: M. Benoit Lebot (Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique) et M. Martin Kumar Patel (Chaire en efficacité énergétique, Université de Genève). Les autres personnes intéressées peuvent aussi

participer aux réunions du Bureau ou accepter d'être consultées régulièrement et associées étroitement à ses activités. Les ordres du jour, comptes rendus et documents de travail des réunions du Bureau seront mis en ligne sur le site Web de la CEE.

11. Le représentant de l'UE et de ses États membres s'est félicité du caractère non limitatif de la composition du Bureau et a suggéré: i) qu'il soit également permis à d'autres parties intéressées parmi les plus importantes de participer à ses travaux; ii) que le Bureau fonctionne avec une totale transparence et rende compte de ses activités sur le site Web de la CEE; et iii) que toutes les parties prenantes participent à la rédaction des principaux textes issus de ces activités (par exemple un catalogue de mesures) au moyen d'un échange de vues, de données d'expérience et de bonnes pratiques mené par voie électronique.

12. Le Groupe d'experts a remercié le Bureau du Comité de l'énergie durable pour son invitation à y être représenté d'office par son président.

V. Solutions envisageables pour améliorer l'efficacité énergétique: pourquoi celle-ci ne s'améliore-t-elle pas plus rapidement? (point 3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels ECE/ENERGY/GE.6/2014/INF.1, ECE/ENERGY/GE.6/2014/INF.2 et ECE/ENERGY/GE.6/2014/INF.3.

13. Le Président du Groupe d'experts a fait quelques remarques introductives et prononcé un discours d'orientation générale concernant le rôle du Mécanisme mondial d'accélération de l'efficacité énergétique (Global Energy Efficiency Accelerator Platform). Il a dressé la liste des obstacles à une amélioration plus rapide de cette efficacité et a souligné que les nombreux avantages qu'offrait une telle efficacité pouvaient servir à convaincre les gouvernements d'apporter leur soutien aux initiatives en la matière. Il a en outre souligné le rôle que pouvait jouer la CEE: en aidant à mobiliser les pays; en apportant son concours aux accélérateurs existants et en contribuant à mettre au point de nouveaux accélérateurs; en définissant des segments de marché se prêtant à l'accélération; en étant un moteur du dynamisme des divers accélérateurs dans les pays, les villes et les entreprises; en promouvant les bonnes pratiques et en évaluant les réussites et les échecs; et en faisant en sorte que l'efficacité soit partie intégrante des politiques et programmes énergétiques.

14. Au cours de la réunion-débat, des représentants de l'Allemagne, du Bélarus, de l'IPEEC et de l'Université de Genève ainsi qu'un expert indépendant ont fait des exposés. Un exposé a été présenté aussi par un représentant de la Croatie et peut être consulté.

15. Un représentant du Bélarus a déclaré que son pays était confronté à des obstacles pour améliorer son efficacité énergétique, malgré une réduction de son coefficient de consommation énergétique par un facteur 3 depuis 1990 et l'application d'une vigoureuse politique d'économie d'énergie. Les principaux obstacles étaient liés à la politique tarifaire, au financement public, à la nécessité d'attirer les investissements étrangers et à l'accessibilité des technologies propices à l'efficacité énergétique. Il fallait s'employer plus activement à faire connaître au public les avantages de cette efficacité. Le représentant du Bélarus a souligné l'importance de la coopération internationale et la nécessité d'un plus grand nombre de projets internationaux visant à faciliter l'échange de données d'expérience et de savoir-faire. Il a cité la coopération avec la Banque mondiale comme exemple d'une mise en œuvre réussie de projets à dimension sociale.

16. Un représentant de l'Allemagne a présenté l'initiative DENEFF (Initiative de l'industrie allemande pour l'efficacité énergétique), qui regroupait plus de 100 entreprises. Les politiques d'efficacité énergétique ne pouvaient être vraiment utiles que si elles s'inscrivaient dans une politique industrielle globale. Selon l'Agence internationale de

l'énergie (AIE), l'efficacité énergétique devait devenir la première ressource énergétique, le carburant de base. L'Allemagne s'était fixé des objectifs précis pour 2020 et 2050. La productivité énergétique devait croître de 2,6 % par an jusqu'à 2020, mais la croissance avait ralenti, du fait, non pas tant de la saturation du marché que des défauts de mise en œuvre d'une stratégie. Le représentant a évoqué une base de données appelée Odyssee qui permettait de suivre les tendances en matière d'efficacité énergétique, et qui révélait pour les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est de grands progrès réalisés depuis l'an 2000. Il a énuméré trois facteurs de réussite des politiques d'efficacité énergétique: la responsabilité des parties prenantes; le caractère obligatoire des objectifs arrêtés; et la stabilité des financements. Il a cité des exemples de mise en œuvre de ces facteurs (séparément ou conjointement) aux États-Unis, dans l'UE, au Chili et au Danemark.

17. Un expert indépendant, ayant analysé les investissements consacrés à l'efficacité énergétique dans les cinq années écoulées, avait souligné que les deux tiers environ des investissements nécessaires étaient effectivement engagés; ils étaient pour la plupart concentrés dans l'UE, d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et en Chine. Il existait un déficit de quelque 150 milliards de dollars des États-Unis à combler dans les pays moins «prêts à recevoir l'investissement». Deux récentes publications de l'AIE soulignaient l'importance de l'efficacité énergétique: «Energy Efficiency Market Report 2014» et «Capturing the Multiple Benefits of Energy Efficiency». Parmi les bienfaits de l'efficacité énergétique, on pouvait citer les gains macroéconomiques, une moindre pression sur les finances publiques, des avantages sanitaires et sociaux, et un gain de productivité. Le modèle d'activité du secteur des services de distribution, en pleine évolution aux États-Unis, était bénéfique aussi bien pour ces services que pour les consommateurs. Des mesures stratégiques s'imposaient lorsque des subventions étaient accordées pour une raison valable. On chiffrait à 500 milliards de dollars É.-U. le montant annuel des subventions affaiblissant l'efficacité énergétique qui pouvaient être réorientées de façon ciblée du prix unitaire de l'énergie vers le coût du service au consommateur. Il était possible d'atténuer les distorsions du marché de l'énergie. Des mesures concrètes s'imposaient à l'échelle nationale: il fallait déployer rapidement des accélérateurs durables du marché ainsi que des facteurs de transformation du marché.

18. Le Directeur de l'IPEEC a informé les participants que les 16 pays membres du Partenariat représentaient 80 % du produit intérieur brut (PIB) et du potentiel d'efficacité énergétique mondiaux. La collaboration internationale pouvait aider les pays à devenir plus rapidement performants dans ce domaine. Dans l'UE, le principal moteur de l'efficacité était la politique communautaire. Toutefois, l'efficacité énergétique devait dépasser le cadre de la politique énergétique proprement dite pour être intégrée dans les politiques sectorielles et signalée à l'attention des décideurs au plus haut niveau des ministères responsables de divers domaines, comme la construction, l'urbanisme, l'industrie, l'agriculture, les finances, les transports. Il restait cependant des difficultés à surmonter en matière de collecte des données. L'IPEEC collaborait en ce sens avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) des Nations Unies en utilisant la base de données Odyssee. L'efficacité énergétique était en plein développement. La réussite du programme du PNUE en.lighten avait été mise en avant. Plusieurs acteurs et initiatives d'envergure internationale étaient à l'œuvre dans le monde: la conférence ministérielle sur l'énergie propre, le Major Economies Forum, l'Initiative de l'énergie durable pour tous (SE4All) et le Forum international d'Hammamet sur l'énergie au service du développement durable. Les débats menés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques étaient en cours de réorientation vers l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Les pays du G-8 et du G-20 envisageaient les mécanismes politiques à adopter. En novembre 2014, les chefs d'État avaient approuvé, lors du sommet du G-20 à Brisbane (Australie), le Plan d'action sur l'efficacité énergétique

(https://www.g20.org/sites/default/files/g20_resources/library/g20_energy_efficiency_action_plan.pdf). Sur six domaines de collaboration envisagés, trois étaient nouveaux: les transports (véhicules utilitaires lourds), les appareils connectés et les finances («accroître les flux de capitaux vers les investissements dans l'efficacité énergétique»). Les tarifs appliqués et les investissements avaient une importance capitale pour l'efficacité énergétique et il était nécessaire de disposer de ressources humaines et financières. Renforcer l'efficacité énergétique demandait du temps et de la patience.

19. Un représentant de l'Université de Genève a évoqué un projet de publication intitulée «Analysis of National Case Studies on Policy Reforms to Promote Energy Efficiency Investments» (Analyse d'études de cas nationales sur les réformes visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique), qui examinait les obstacles aux progrès de l'efficacité énergétique. Parmi les obstacles d'ordre juridique, institutionnel et réglementaire, il a cité l'absence d'objectifs non contraignants. Parmi les obstacles économiques et financiers, les imperfections dues ou non aux marchés jouaient également un rôle important. Il existait en outre des obstacles sociopolitiques. En revanche, tous ces obstacles offraient aussi l'occasion d'améliorer l'efficacité énergétique. On pouvait citer par exemple les sanctions en cas d'infraction, les obligations en matière d'efficacité énergétique (qui étaient d'un coût-utilité 10 fois supérieur à celui des augmentations tarifaires) ou le découplage partiel des recettes par rapport aux ventes. Le secteur public devait être un exemple et un moteur. Les normes ne devaient pas être applicables uniquement à l'efficacité énergétique mais à l'ensemble de la consommation d'énergie. Toutefois, établir des normes d'écoconception prenait du temps (environ cinq ans). Les réseaux actifs dans le domaine de l'efficacité énergétique au sein des diverses branches de production (pour les entreprises non soumises à la concurrence) avaient leur utilité, par exemple en Allemagne et en Chine. Les analyses comparatives étaient très utiles, surtout pour les produits à forte consommation d'énergie, de même que les bilans énergétiques et les systèmes de gestion de l'énergie. Il était nécessaire de coordonner et de répartir les activités entre les régions et les pays de l'ONU.

20. Le représentant de l'UE et de ses États membres a indiqué que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables occupaient une place essentielle dans les stratégies à long terme de l'UE en matière d'énergie et d'écologie. Il était important de préciser le but visé, la raison de la tâche entreprise et la manière dont on comptait s'en acquitter. S'agissant du premier point (le but), l'UE et ses États membres avaient obtenu de bons résultats avec l'établissement d'une stratégie globale assortie d'objectifs clairs. Les objectifs de la stratégie 20-20-20, adoptée en 2008 par l'UE, à savoir 20 % de l'énergie consommée provenant de sources renouvelables et une efficacité énergétique supérieure d'environ 18 à 19 % aux niveaux de 1990, seraient probablement atteints en 2020. En octobre 2014, le Conseil européen avait adopté une nouvelle stratégie à l'horizon 2030, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990, à faire en sorte qu'au moins 27 % de l'énergie soit renouvelable et à accroître l'efficacité énergétique d'au moins 27 % par rapport à 1990. En ce qui concernait le deuxième point (la raison), il était nécessaire de diffuser un message politique et un discours insistant sur les aspects positifs. L'efficacité énergétique était propice aux énergies durables et elle était essentielle pour inverser les changements climatiques et pour diversifier la filière énergétique. En outre, l'objectif était parfaitement justifié d'un point de vue économique car l'efficacité réduisait les coûts de production tout en étant génératrice d'emplois et de croissance, dans une économie de plus en plus tournée vers l'écologie. Enfin, pour le troisième point (la manière), les décideurs des secteurs public (à l'échelle nationale, régionale ou locale) et privé devaient appliquer une gamme de mesures et de technologies très concrètes, à fort impact et couvrant tous les domaines (éclairage, automobiles, chauffage, services de distribution, industrie, bâtiments, etc.). D'importants résultats pouvaient être obtenus rapidement dans les bâtiments et l'industrie, respectivement responsables de 40 % et 25 %

de la consommation totale d'énergie dans l'UE, et dans les services de distribution. L'UE disposait de précieux outils comme le Partenariat oriental, le Central Asia Sustainable Energy Programme, la Convention des maires, l'initiative de transport de pétrole et de gaz vers l'Europe (INOGATE), le Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale, la Facilité d'investissement de voisinage et la Facilité d'investissement pour l'Asie centrale (FIAC). La CEE ne devait pas s'occuper des cadres politiques et des mesures financières, qui devaient rester du ressort d'entités internationales telles que l'AIE et les institutions financières internationales.

21. Un représentant de HEP ESCO (Croatie) a indiqué que les pays éprouvaient généralement des difficultés à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, à la fois dans le secteur public et le secteur privé. Une fois franchie la première étape, c'est-à-dire la mise en place d'un système de gestion de l'énergie, il était plus aisé de poursuivre avec des mesures d'efficacité énergétique à coût zéro, puis des petits investissements et enfin des investissements à plus grande échelle.

22. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a rappelé qu'il appartenait au Groupe d'experts de décider de la suite à donner à ses opérations, comme la mise en place d'une palette d'options à l'intention des décideurs et de normes applicables en matière d'efficacité énergétique.

23. Un représentant d'Israël a indiqué qu'il importait de fixer des objectifs précis.

24. Le Groupe d'experts a été informé que deux documents de travail et un projet de publication avaient été établis pour la réunion: 1) Initial Review of Energy Efficiency in the ECE Region; 2) A Balanced Matrix of Energy Efficiency and Renewable Energy Policies to Pursue SE4All Objectives and Drive Sustainable Energy for Sustainable Development; et 3) Analyse d'études de cas nationales sur les réformes visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique. Il a été souligné qu'il subsistait, dans un grand nombre d'États membres de la CEE, de grandes disparités en termes de disponibilité et de qualité des données. Le Groupe d'experts a recommandé de préparer les travaux à venir comme précisé ci-dessous.

25. Le Groupe d'experts a invité le secrétariat à établir un projet de matrice ou de liste de mesures/technologies (assorties de politiques) efficaces et rentables visant à améliorer l'efficacité énergétique. Cette activité permettrait aux experts de dresser, dans le cadre d'un échange de vues mené par voie électronique, un inventaire de mesures à fort impact et aisément applicables à court et à long terme et dans lequel les décideurs pourraient puiser à l'heure d'arrêter des plans d'action sur mesure en matière d'efficacité énergétique. Le projet de liste pourrait s'inspirer des mesures déjà recensées par les principaux partenaires (comme le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, le PNUE et l'AIE) et devrait servir d'outil pratique pour améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région. Le Groupe d'experts a invité les gouvernements et les autres organisations à échanger par voie électronique tous renseignements concernant les mesures et technologies efficaces et économiquement rationnelles qui seraient utiles pour établir cette liste.

VI. Résultats du cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable (point 4 de l'ordre du jour)

Document: Joint Statement of the Executive Secretaries of the United Nations Regional Commissions for the Fifth International Forum on Energy for Sustainable Development.

26. Le Groupe d'experts a été informé de l'adoption de la déclaration commune des secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU au cours du cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui s'est tenu à Hammamet (Tunisie) du 4 au 7 novembre 2014 et, en particulier, de ses aspects liés à l'efficacité énergétique.

VII. Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2014-2015 (point 5 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.6/2014/3.

27. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015 et a proposé au Groupe de l'examiner point par point.

28. Des représentants d'Israël, de la Fondation pour les Nations Unies, de l'ISGAN, de l'IPEEC, de CINTECH, du PNUE, de Smart Grid Solutions, de l'Allemagne, de l'Université de Genève, de l'UE et de ses États membres, ainsi qu'un expert indépendant, ont participé au débat sur le rôle que le Groupe d'experts pouvait jouer dans les travaux relatifs aux réseaux intelligents. Un représentant de l'ISGAN a fait un exposé sur les réseaux intelligents au titre du point 5 c) de l'ordre du jour.

29. Le Groupe d'experts a arrêté son plan de travail pour 2014-2015, plan qui a été actualisé à la suite des débats. Le Groupe a demandé au secrétariat de soumettre le plan de travail au Comité de l'énergie durable pour approbation et afin qu'il puisse être approuvé ultérieurement par le Comité exécutif de la CEE. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat d'établir, en collaboration avec son bureau, un projet de plan de travail pour 2016-2017, qu'il examinera à sa prochaine session.

VIII. Meilleures pratiques relatives à l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 5 a) de l'ordre du jour)

30. Des représentants de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Investor Confidence Project Europe et de l'ISO ont fait des exposés.

31. Un représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a fait part de l'expérience de son pays en matière d'exécution de politiques et de projets relatifs à l'efficacité énergétique. Dans le cadre de l'adoption des directives européennes, certains projets avaient été couronnés de succès, d'autres non. L'ex-République yougoslave de Macédoine partageait de nombreux points communs avec d'autres pays d'Europe du Sud-Est, qui possédaient tous un plan d'action national en matière d'efficacité énergétique.

Le représentant a donné l'exemple d'un projet de rénovation de trois immeubles d'habitation occupés par des familles à revenu modeste, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Les immeubles avaient été bien rénovés et des mesures d'efficacité énergétique appliquées. Le projet avait toutefois entraîné une plus grande consommation énergétique due à l'amélioration du niveau de vie (les économies d'énergie permettaient aux ménages de chauffer davantage de pièces que précédemment). La durée d'amortissement du projet était de quatorze ans et aucun financement bancaire ne pouvait être obtenu pour ce genre d'opération. La difficulté résidait dans la définition des critères de réussite. Si le projet avait entraîné des améliorations sur le plan social et en termes d'efficacité énergétique, le retour sur investissement était faible et la consommation d'énergie avait augmenté. La situation variait d'un pays à l'autre. Dans les populations à faible revenu, la hausse du prix de l'électricité pouvait accroître le nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

32. Un représentant du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fait un exposé dans lequel il a cité les politiques et mesures d'atténuation mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. Il était impossible d'évaluer l'incidence de telle ou telle mesure sur les émissions de gaz à effet de serre. Les politiques étaient fonction des engagements pris récemment, qui portaient notamment sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, éléments qui se trouvaient au cœur de la politique climatique de la plupart des Parties. Des mesures à fort pouvoir d'atténuation étaient envisagées dans le cadre du Groupe de travail spécial de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, l'efficacité énergétique étant l'un des quatre domaines retenus. Le processus d'examen technique englobait l'établissement de catalogues de politiques générales et la définition de mesures concrètes. Les obstacles avaient été recensés et des exemples de mesures d'atténuation étaient fournis. Il restait à mettre en place de puissants mécanismes d'appui à l'application de ces mesures. Les initiatives de coopération permettaient aux Parties d'appliquer les mesures concernées. Les partenariats internationaux, s'ils ne menaient pas toujours à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pouvaient néanmoins avoir une incidence en termes d'atténuation, en raison des modifications des politiques nationales. Un catalogue de politiques d'efficacité énergétique avait été présenté. Les initiatives et les partenariats pouvaient faciliter le processus politique.

33. Un représentant de l'Investor Confidence Project Europe a souligné que les capitaux investis dans l'efficacité énergétique étaient insuffisants. On estimait que réduire les émissions de gaz à effet de serre de 79 à 82 % avant 2050 en Europe coûterait environ 3,5 billions d'euros, soit 95 milliards par an. Les investissements dans l'efficacité énergétique étaient considérés comme risqués. Selon une enquête de l'Energy Efficiency Financial Institutions Group, l'absence de normes était l'un des principaux freins à l'investissement. Il était nécessaire de renforcer la normalisation afin d'accroître la confiance des investisseurs, ce qui aurait un grand nombre d'avantages pour les pays. Lorsqu'on élaborait des politiques et des projets, il fallait se rappeler qu'ils devaient être prometteurs et intéressants pour les investisseurs, sous peine de rester au stade de projets pilotes et de ne pas être transposés à plus grande échelle. Une proposition d'addition au plan de travail a été présentée.

34. Une représentante de l'ISO a fait un exposé sur les normes ISO relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Elle a souligné les grands avantages apportés par la normalisation. L'un des exemples les plus connus était la norme ISO 50001:2011 sur les systèmes de gestion de l'énergie. Les travaux de l'ISO étaient effectués par des comités techniques, notamment par les comités chargés de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. En tout, 136 normes étaient consacrées à divers aspects de l'efficacité énergétique. L'ISO s'employait à rationaliser son travail en regroupant plusieurs éléments (chauffage, refroidissement, isolation, etc.).

IX. Rôle de la Commission économique pour l'Europe dans la réalisation des objectifs de l'Initiative de l'énergie durable pour tous du Secrétaire général de l'ONU (point 5 b) de l'ordre du jour)

35. Des exposés ont été faits par un expert indépendant et par des représentants de l'IPEEC et du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague.

36. L'expert indépendant a indiqué qu'on avait apporté des changements notables à la promotion de l'efficacité énergétique. Un des problèmes les plus importants était que la politique générale devait encourager les investissements dans l'efficacité énergétique. Des objectifs clairs étaient nécessaires et l'Initiative de l'énergie durable pour tous allait dans ce sens. Les entreprises de distribution devaient modifier leur méthode d'approche, dispenser des services d'efficacité énergétique et ouvrir la voie aux énergies renouvelables. Des stratégies d'efficacité devaient être incorporées dans les grandes politiques de développement socioéconomique. Les changements de stratégie devaient être concomitants avec les changements opérationnels. L'expert indépendant a présenté une matrice de politique comprenant des options concernant à la fois l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ces deux éléments n'ayant pas besoin d'être en concurrence ou en contradiction l'un avec l'autre. L'adaptation de 25 recommandations de l'Initiative de l'énergie pour tous aux besoins de régions ou de pays donnés était utile. Pour assurer le succès des politiques opérationnelles, il était nécessaire de faire un effort en matière de fondements de la politique générale, d'infrastructures et de services de distribution. Il n'était pas suffisant de disposer d'une information sur l'intensité énergétique, il fallait disposer de données sur l'utilisation finale et les investissements dans l'efficacité énergétique étaient un bon indicateur à cet égard. Il fallait profiter de l'expérience acquise par le PNUE dans ses programmes. Dans les réseaux intelligents, les services de distribution avaient un rôle primordial.

37. Le Directeur de l'IPEEC a souligné la nécessité de fixer un ordre de priorité dans les travaux, en fonction des initiatives en cours. L'efficacité énergétique des bâtiments était une préoccupation de nombreux pays, et sur ce point le travail avec d'autres divisions de la CEE pouvait être très utile. La question devait être portée au plus niveau de l'administration dans les pays, afin de devenir le premier moteur de l'économie.

38. Un représentant du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague a présenté des solutions possibles concernant l'efficacité énergétique sous l'égide de la CEE: volonté d'investissement dans les énergies durables; travail avec le PNUE et le Centre de Copenhague pour faire progresser les mesures d'accélération de l'efficacité (éclairage, appareils, transport); dans le domaine des services de distribution – politiques possibles permettant d'obtenir des résultats en matière d'énergie durable, y compris gestion de la demande et réseaux intelligents; travail en collaboration afin d'améliorer la qualité des données; matrice des politiques possibles – avec décision concernant la forme sous laquelle elle devait être présentée. Les pays ont été encouragés à réagir concernant cette série de priorités pour les États membres de la CEE.

39. Un représentant de l'Azerbaïdjan a relevé la corrélation entre l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ces dernières étaient désormais fonctionnelles et il fallait s'attacher à rendre l'efficacité fonctionnelle aussi. Une coordination était nécessaire non seulement entre les organisations internationales mais aussi dans les pays. On avait besoin d'un cadre général de stratégie et de politique faisant intervenir toutes les institutions gouvernementales ainsi que les entreprises de distribution. La surveillance des stratégies et des plans d'action était extrêmement importante car on avait besoin de temps pour étoffer les capacités. Le représentant a indiqué que l'Azerbaïdjan était désireux de développer

l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'énergie, du transport et du bâtiment. Le travail en commun avec le groupe des énergies renouvelables était extrêmement utile.

40. Un représentant de l'Allemagne a indiqué que le travail commun avec le PNUE était utile mais qu'on pourrait aussi étendre la coopération aux systèmes de gestion de l'énergie, particulièrement à l'intention des PME. Il a précisé que l'on pouvait faire dans le choix des actions possibles une différence entre les pays selon qu'ils avaient une économie à faible intensité ou à forte intensité énergétique.

41. Un représentant de l'Arménie a indiqué que dans son pays l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables étaient considérées comme un seul et même problème car on pouvait améliorer beaucoup l'efficacité grâce aux énergies renouvelables. Les progrès de l'efficacité énergétique permettaient de réduire les émissions de gaz à effet de mais leur principal avantage était d'améliorer la productivité et le rendement économique, ce qui était utile pour attirer les investissements. Il fallait faire une distinction concernant les projets à but social pour lesquels l'objectif principal n'était pas l'efficacité mais l'amélioration du niveau de vie. L'Arménie souhaitait participer à l'ISGAN. Le représentant a souligné que le Groupe d'experts devait participer à l'élaboration de normes internationales, afin d'éviter l'importation d'appareils et de matériel non performants. Il a signalé que l'Arménie avait obtenu de bons résultats dans l'utilisation du gaz naturel pour le transport.

42. Un représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a indiqué que l'élaboration d'un catalogue de politiques générales possibles n'exigerait peut-être pas de recherche supplémentaire. Dans le monde, on se préoccupait encore davantage du profit que du bien public. Il fallait s'attacher à élaborer des politiques à l'échelle régionale car l'optique régionale pouvait être plus utile. La question des réseaux intelligents présentait aussi de l'intérêt.

43. Un représentant de l'Organisation internationale des énergies durables a fait un exposé sur la norme ISO 13602-1 intitulée «Systèmes d'énergie technique – Méthodes d'analyse», qui permettait de faire des comparaisons entre les systèmes d'énergie.

44. Le représentant de l'Union européenne et de ses États membres a préconisé que la CEE travaille à une matrice ou à un catalogue aussi complet que possible de mesures et de techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique indiquant les pays qui appliquaient déjà ces mesures et techniques. Le Groupe ne devait pas s'occuper de combler le déficit d'investissement car cette tâche incombait aux institutions internationales. En revanche, il pouvait élaborer aussi des normes en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique.

45. Un représentant de HEP ESCO a fait un exposé sur le cas de la Croatie, qui devait évoluer rapidement pour adhérer à l'Union européenne. On ne comprenait pas encore que l'efficacité énergétique était pluridisciplinaire et que les énergies renouvelables étaient importantes pour promouvoir cette efficacité. Le Premier Ministre devait s'intéresser de près à la question et cet intérêt devait être communiqué à l'ensemble du Gouvernement: Ministères de l'économie, des transports, des finances, de l'environnement, etc. On était devenu plus sensible à la notion d'efficacité énergétique mais il restait encore beaucoup à faire.

46. Un représentant des États-Unis a indiqué que les débats avaient été fructueux. Il était nécessaire d'élaborer des plans d'action nationaux tenant compte du caractère pluridimensionnel et multisectoriel de l'efficacité énergétique. On constatait le désir de disposer d'un éventail de choix de politiques et aussi de travailler sur la question assez technique de l'élaboration de normes. Les États-Unis auraient des choix à proposer et attendaient avec intérêt d'entendre les solutions que d'autres auraient jugées efficaces.

47. Un représentant de l'Université de Genève a indiqué que dans un premier temps le plan de travail pouvait consister en trois éléments: catalogue de bonnes pratiques possibles; question des services de distribution; suivi des progrès dans ces domaines. Par la suite, on pouvait s'occuper d'autres aspects comme l'industrie et le transport automobile. Pour que le plan de travail soit applicable, il fallait en délimiter clairement l'étendue.

48. Un expert indépendant a indiqué que l'on souhaitait disposer d'une liste de politiques générales possibles et d'une liste de pays précisant l'état de la mise en œuvre de ces politiques.

49. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a indiqué que la Division n'allait pas s'occuper de rassembler des données étant donné que d'autres instances le faisaient déjà, mais que la CEE et le Groupe d'experts pouvaient apporter leur concours aux organisations qui s'en chargeaient.

50. Un représentant du PNUE a suggéré que la CEE et l'Initiative de l'énergie durable pour tous coordonnent l'élaboration et contribuent à l'application de stratégies régionales; ce travail consisterait à aider à formuler des stratégies régionales, sous-régionales et nationales.

51. Le représentant de l'UE et de ses États membres a indiqué que la CEE devait s'attacher à élaborer un catalogue de mesures et de techniques et des plans d'action en matière d'efficacité énergétique à l'échelon national et non à formuler des stratégies régionales.

52. Un expert indépendant a suggéré que le travail avec les pays déboucherait sur la formulation de plans régionaux.

53. Un représentant de HEP ESCO et de l'ex-République yougoslave de Macédoine a indiqué que la formulation de plans d'action nationaux était un processus de longue durée s'étendant sur plusieurs mois, voire plus d'un an, et qu'il devait être accompagné de l'affectation de ressources appropriées au budget des pays. Plusieurs délégués ont indiqué qu'un modèle de plan d'action national en matière d'efficacité énergétique était utile et qu'on pouvait le trouver sur le site Web de l'Union européenne.

54. Un représentant de l'ISO a proposé d'ajouter la Commission électrotechnique internationale (CEI) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) à la liste des organisations avec lesquelles une coopération en matière de normes était attendue.

X. Réseaux intelligents (point 5 c) de l'ordre du jour)

55. Un représentant de l'ISGAN (International Smart Grids Action Network) a donné un aperçu des activités de son organisation. L'ISGAN avait été créé par la Conférence ministérielle sur les énergies propres et découlait de l'accord d'application de l'évaluation environnementale intégrée. L'accord comptait 25 Parties contractantes. Le représentant a énuméré les moteurs de changement dans les systèmes d'énergie: libéralisation du marché, réduction des émissions de CO₂, intégration des sources d'énergie renouvelables et efficacité énergétique. Il a donné une définition du réseau intelligent. Le système était en train d'évoluer pour passer de la formule «la production suit la charge» à «la charge suit la production». Selon le volume de production décentralisée, la situation des pertes pouvait s'améliorer (petits volumes) ou empirer (augmentation sensible de la production distribuée). La modification de la courbe de charge en tant qu'objectif de réponse à la demande avait été présentée. Il existait plusieurs compteurs d'énergie de deuxième génération. Le Manuel de l'ISGAN, qui décrivait des solutions et des méthodes d'approche et donnait des exemples de bonnes pratiques dans 12 pays, avait été présenté. Il était

disponible sur le site Web de l'ISGAN: iea-isgan.org. L'ISGAN était financé essentiellement grâce au partage des tâches.

56. Le Groupe d'experts a pris note de l'exposé du représentant de l'International Smart Grids Action Network. Il a reconnu que les réseaux intelligents étaient un domaine de travail important, qu'ils pouvaient contribuer de façon appréciable à améliorer l'efficacité énergétique et qu'ils pouvaient faire partie de plans d'action nationaux.

XI. Questions transversales en matière d'efficacité énergétique et de coordination des travaux avec d'autres divisions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales (point 5 d) de l'ordre du jour)

57. Des exposés ont été faits par les représentants de la Section du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, de la CCNUCC, du PNUE, de la SFI et de l'ISO.

58. Un représentant de la Section du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE a rendu compte des activités consacrées à l'efficacité énergétique dans les logements et les immeubles. Ces activités comprenaient un certain nombre de publications, notamment un texte présentant un plan d'action et des bonnes pratiques dans les habitations à haut rendement énergétique de la région de la CEE, des ateliers régionaux et nationaux et des expositions. Des recommandations spécifiques portant sur le cadre législatif, la gestion des bâtiments et les mécanismes financiers avaient été formulées. La Section du logement et de l'aménagement du territoire coopérait efficacement avec la Division de l'énergie durable pour l'organisation de forums internationaux sur l'énergie au service du développement durable, l'établissement de publications et l'organisation d'ateliers. Il était nécessaire de faire une programmation et une planification communes pour garantir que ce travail ne soit pas une opération ponctuelle mais s'inscrive dans une perspective à long terme. Un projet d'élaboration d'une étude sur les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/HBP/2014/4) avait été approuvé par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE en octobre 2014. La constitution de l'équipe spéciale de la CEE sur la formulation de codes et de normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments, les matériaux de construction et les critères d'efficacité énergétique était prévue pour décembre 2014. Un certain nombre de partenaires avaient été trouvés et d'autres étaient invités. Une proposition d'additions au plan de travail avait été présentée.

59. Un représentant de la CCNUCC a évoqué les possibilités de coopération avec la CEE. L'examen technique des possibilités d'atténuation dans la période précédant 2020 devait se poursuivre en 2015 et au-delà et pouvait être repris à l'échelon régional comme l'avaient suggéré certaines Parties à la Convention. La CEE pouvait être un partenaire naturel pour ce processus régional et pouvait être invitée à participer aux réunions d'examen technique portant sur les domaines présentant de fortes possibilités d'atténuation. Le résultat du processus d'examen technique était consigné dans le document technique sur les progrès en matière d'atténuation apportés par les actions, les options et les initiatives. Ce document pouvait être complété par une plate-forme en ligne et la CEE pouvait participer au partage de l'information par l'intermédiaire de cette plate-forme à partir de ses connaissances techniques et de plates-formes régionales de gestion des connaissances. Afin d'améliorer l'application des politiques générales, la CCNUCC coopérait avec les organisations internationales et encourageait la collaboration entre celles qui fournissaient une aide et les pays qui avaient besoin de cette aide. La coopération était possible aussi pour encourager un niveau d'ambition plus élevé pour les initiatives de réduction des émissions et pour évaluer le degré d'aide apporté par ces initiatives et leur impact.

60. Un représentant du PNUE a indiqué que son organisation était très investie dans les travaux sur l'efficacité énergétique dans un certain nombre de domaines. Le succès du programme en.lighten avait poussé le PNUE à mettre au point des initiatives analogues pour les transports, les appareils et l'équipement, les bâtiments et les réseaux urbains d'énergie. Comme ces programmes comprenaient un élément d'aide à l'adaptation locale, ils pouvaient offrir de bonnes solutions pour les pays de la CEE. Un domaine important de ce travail était la Global Energy Efficiency Accelerator Platform de l'Initiative de l'énergie durable pour tous. Il était possible d'instaurer une coordination et une coopération avec la CEE pour l'élaboration et l'harmonisation des normes et des politiques générales. La participation de la CEE à la mise en œuvre des accélérateurs avait été proposée. Il fallait définir des objectifs concrets. Le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague contribuait à coordonner ces activités.

61. Une représentante de la SFI a fait un exposé sur le travail de son organisation consistant à financer les énergies propres. Les priorités de la SFI étaient les changements climatiques et les marchés financiers. La représentante a souligné les facteurs qui faisaient obstacle à l'exécution de projets d'efficacité énergétique. Elle a présenté les investissements dans les énergies durables effectués par la SFI dans différentes régions, notamment des programmes de financement actifs en Europe et en Asie centrale. Elle a donné un exemple du programme d'efficacité énergétique des habitations en Albanie. La représentante a évoqué les problèmes rencontrés dans différents pays. Il avait été suggéré que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque mondiale fassent partie du Groupe d'experts. Une coordination plus étroite était nécessaire entre les organisations internationales en matière de financement de l'efficacité énergétique.

62. Une représentante de l'ISO a suggéré aux participants la manière dont les organisations pouvaient coopérer avec l'ISO et participer à la formulation de normes. La CEE avait plus de 50 liaisons avec les Comités techniques de l'ISO (par exemple dans les transports et le commerce). La représentante a évoqué différents types de liaison pour les organisations internationales.

63. Des représentants de l'Allemagne, du PNUE et de l'IPEEC ont participé au débat qui a suivi.

64. Le Groupe d'experts a décidé de renforcer la coopération et les synergies avec d'autres travaux de la CEE, en particulier dans les domaines du logement, du transport et des statistiques.

65. Le Groupe d'experts a pris note de l'étude sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments entreprise par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE (ECE/HBP/2014/4) et il a demandé au secrétariat de recenser, en collaboration avec le Comité, les mesures qui pourraient être inscrites dans la matrice des bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique.

66. Le Groupe d'experts a décidé de renforcer la coopération et les synergies avec d'autres organisations internationales, en particulier avec l'AIE, le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), la Fondation pour les Nations Unies, le PNUE et la CCNUCC.

XII. Coordination des travaux avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable de la Commission économique pour l'Europe (point 5 e) de l'ordre du jour)

67. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a fait un exposé sur la coopération et les synergies dans d'autres domaines du sous-programme de l'énergie durable. Le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable examinait l'état de développement des sources d'énergie renouvelable dans la région de la CEE. Il allait travailler à des plans d'action nationaux pour les pays de la région et lancer leur application avec l'aide du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et d'autres acteurs internationaux. Il examinait aussi les bonnes pratiques, les mesures et procédures à fort impact pour assurer la transition vers une utilisation nettement plus grande de l'énergie renouvelable. Il était possible d'organiser des activités communes entre le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. Le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles travaillait à l'évaluation de l'efficacité du parc existant de centrales électriques classiques dans la région de la CEE, et il procédait à une analyse initiale de l'efficacité des centrales à combustibles fossiles dans la région. On pouvait envisager aussi un travail commun sur les réseaux intelligents.

XIII. Promotion des investissements dans l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques (point 6 de l'ordre du jour)

68. Le Groupe d'experts a été informé du projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, intitulé «Promotion des investissements dans l'énergie renouvelable pour l'atténuation des changements climatiques et le développement durable».

69. Un représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a donné des informations sur les projets d'efficacité énergétique dans son pays qui découlaient de l'exécution du projet susmentionné.

XIV. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

70. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XV. Rapport de la session (point 8 de l'ordre du jour)

Document: Document informel ECE/ENERGY/GE.6/2014/INF.4:
Projet de conclusions et de recommandations du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

71. Le Président du Groupe d'experts et le secrétariat ont rédigé le rapport de la session, comprenant des conclusions et recommandations, qui ont été acceptées par le Groupe d'experts, sous réserve des corrections de style et de forme nécessaires. Il a été décidé que le projet de rapport serait distribué pour commentaires et approbation aux participants à la session et aux États membres. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de faire rapport au Comité de l'énergie durable sur la première session du Groupe, en particulier sur ses conclusions et recommandations.

XVI. Dates de la prochaine session (point 9 de l'ordre du jour)

72. La deuxième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir les 5 et 6 novembre 2015 à Genève.

Annexe I

I. Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2014-2015

1. L'annexe II de la décision du Comité exécutif sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2013/L.15) prévoit la création d'un Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (le Groupe d'experts), chargé de mener des activités concrètes axées sur les résultats qui, conformément à l'initiative «Énergie durable pour tous» lancée par le Secrétaire général de l'ONU, aident dans une mesure importante à améliorer l'efficacité énergétique dans la région, contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques et de renforcer la coopération régionale en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

2. Selon les termes de son mandat, le Groupe d'experts mettra l'accent sur les éléments suivants: a) discussion sur les réglementations et les mesures à prendre, à propos des obstacles financiers, techniques et autres à l'amélioration de l'efficacité énergétique; et b) partage de l'expérience et des meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles au service de l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3. Ce mandat est approuvé jusqu'en décembre 2015, avec la possibilité d'une prolongation.

II. Activités concrètes

4. Sur la base d'une proposition du Bureau du Comité de l'énergie durable et des candidats désignés pour siéger au Bureau du Groupe d'experts, le Groupe propose d'entreprendre les activités suivantes.

A. Évaluation de l'état de développement de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE

Description: Le Groupe d'experts évaluera l'état de développement de l'efficacité énergétique dans les pays de la région afin d'établir une base de référence pour les activités ultérieures. Les travaux, effectués de concert avec d'autres intervenants nationaux et internationaux compétents, s'appuieront sur les données et les indicateurs de référence existants afin de recenser les exemples de réussite susceptibles d'être reproduits à plus grande échelle.

Travail à faire:

- Procéder à un examen des études/analyses pertinentes afin d'établir une base de référence de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE, donnant notamment un aperçu des indicateurs d'efficacité énergétique existants, de leur pertinence, de leur disponibilité, de leur actualité et de la qualité des données utilisées pour les établir, ainsi que des systèmes de suivi existants;
- Présenter les résultats de l'examen au Comité de l'énergie durable.

Résultats attendus: Un rapport soumis au Groupe d'experts pour examen.

Calendrier:

- Recherche dans la documentation existante au niveau régional: octobre 2014;
- Présentation des premiers résultats au Comité de l'énergie durable: novembre 2014.

B. Échange de savoir-faire et des meilleures pratiques dans le cadre de la CEE concernant les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région

Description: Le Groupe d'experts encouragera l'échange de savoir-faire et des meilleures pratiques entre les experts de tous les États membres et des instances internationales compétentes concernant les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique. Ces travaux feront l'objet d'une collaboration avec d'autres organisations, dont l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, le Secrétariat de la Charte de l'énergie, le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), la Fondation pour les Nations Unies, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Investor Confidence Project Europe, ISGAN – International Smart Grids Action Network, d'autres commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations compétentes.

Travail à faire:

- Recenser et contacter les principales parties prenantes au sein des organisations gouvernementales, non gouvernementales, financières et internationales, ainsi que des sociétés énergétiques et des milieux universitaires, et collaborer avec elles (dans le cadre d'échanges par voie électronique) pour déterminer des mesures et techniques rentables et efficaces permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de l'accélérer dans des secteurs clefs;
- Élaborer un catalogue de mesures et de techniques rentables et efficaces recensant les mesures ayant un impact important, qui peuvent aider les pays de la région (sur les plans national et local) à améliorer notablement l'efficacité énergétique, et donnant la liste des pays qui appliquent déjà de telles mesures, ce qui permettra aux experts de localiser et de signaler les progrès accomplis et d'échanger des expériences. Ce catalogue fournirait aux États membres de la CEE un éventail de solutions, y compris les réseaux intelligents, qu'ils pourraient envisager d'inclure dans leur plan d'action national;
- Déterminer les travaux sur les normes et l'étiquetage de l'efficacité énergétique qui sont en cours dans d'autres organisations: Commission électrotechnique internationale (CEI), Organisation internationale de normalisation (ISO), Comité européen de normalisation (CEN) et Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), etc.; formuler des suggestions concernant l'établissement de normes CEE d'efficacité énergétique en coopération avec les organisations internationales de normalisation;
- À partir des travaux qui précèdent, contribuer à l'échange de données d'expérience et aider les États membres de la CEE, sur demande, à élaborer des plans d'action nationaux contribuant à améliorer notablement l'adoption des principes d'efficacité énergétique. Ce travail sera mené en coopération avec d'autres instances comme le PNUD, la CCNUCC, le PNUE, le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague et l'Energy Community Treaty.

Résultats attendus:

- Un avant-projet de liste d'accélérateurs fondé sur l'information disponible auprès des acteurs actuels (CCNUCC, AIE, PNUE et Centre de Copenhague) et des pays qui les utilisent sera distribué aux parties prenantes et affiché sur le site Web de la CEE en mars 2015. Les parties prenantes seront invitées à faire des commentaires sur ce projet par la voie électronique. La liste d'accélérateurs sera mise à jour régulièrement par la même voie;
- Des suggestions de travaux ultérieurs sur la formulation et l'établissement de normes CEE d'efficacité énergétique;
- Sur demande, une aide pour l'élaboration de plans d'action nationaux, si possible à partir des modèles existants.

Calendrier:

- Présenter une version préliminaire de la liste d'accélérateurs en mars 2015;
- Améliorer/compléter/entretenir/mettre à jour la liste à partir de mars 2015;
- Suggestion de travaux ultérieurs sur la formulation et l'établissement de normes CEE d'efficacité énergétique: mai 2015;
- Aide pour l'élaboration de plans nationaux d'efficacité énergétique: travail en cours.

C. Partage de données d'expérience sur les réseaux intelligents et d'autres technologies modernes de transport et de distribution d'énergie

Description: Cette activité vise à faire mieux connaître les avantages des réseaux intelligents et la possibilité qu'ils offrent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie. Elle se déroulera dans le cadre de l'accord relatif à la mise en œuvre du programme de coopération sur les réseaux intelligents (ISGAN) de l'AIE².

Travail à faire:

Donner un aperçu des initiatives et des activités relatives aux réseaux intelligents dans la région afin de mieux se représenter l'état de développement de ces réseaux et leur impact.

Résultats attendus:

- Aperçu des activités et des intervenants actifs dans le domaine des réseaux intelligents.

² <http://www.iea-isan.org>.